



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 9 mai 2024

### SÉCURITÉ

Interdiction de manifestation et de rassemblement revendicatif sur les 8 communes du Var concernées par le passage du Relais de la Flamme Olympique

Alors que la posture Vigipirate « Urgence Attentat » est activée et afin d'assurer la sécurisation du parcours du Relais de la Flamme Olympique, le préfet du Var a pris un arrêté interdisant les manifestations et rassemblements revendicatifs, **le vendredi 10 mai 2024**, dans les communes de **Saint-Raphaël, Brignoles, les Salles-sur-Verdon, Flassans-sur-Issole, Hyères, La Seyne-sur-Mer, La Garde et Toulon.**

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site de la préfecture du Var [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) au recueil des actes administratifs.

**Service de la communication interministérielle de l'État en département**

Bd du 112ème Régiment d'infanterie  
cs 31209 – 83070 TOULON Cedex



[var.gouv.fr](http://var.gouv.fr)



[@Prefet83](https://twitter.com/Prefet83)



[@Prefet83](https://facebook.com/Prefet83)